



Consultation sur un nouveau dispositif lumineux sur le toit des taxis

Le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi lance une consultation publique sur un nouveau type de dispositif lumineux placé sur le toit des taxis pour indiquer leur état d'occupation et le tarif applicable.

Il s'agit de l'application d'un des engagements du gouvernement pris dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'évolution de la profession de taxi, signé le 28 mai 2008 avec les organisations professionnelles fédérant les exploitants et les chauffeurs de taxis.

L'objectif du nouveau type de dispositif lumineux est d'améliorer la visibilité des informations affichées. Il s'agit d'une demande forte des consommateurs, qui ont parfois du mal aujourd'hui à savoir si un taxi est libre ou occupé.

Le nouveau cahier des charges prévoit un éclairage vert si le taxi est libre et un éclairage rouge si le taxi est occupé. De plus, par rapport à la situation actuelle, les dispositifs lumineux de plus grande largeur seront permis.

Les remarques et commentaires sur le texte autorisant ce nouveau type de dispositif lumineux doivent être adressés avant le 15 décembre 2008 à l'adresse suivante : metrologie.dge@finances.gouv.fr.